



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mars 2016

DOSSIER N° 9 :

BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET
PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

Présents : Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Excusés avec procuration : Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECO), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Didier BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

DOSSIER N° 9 : BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minorés ou majorés), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2016 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2016 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2016.

	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2015		1 753 540,00
Opérations de l'exercice	28 223 285,07	28 586 545,07
Opérations d'ordre	717 000,00	100 200,00
Virement à la section d'investissement	1 500 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	30 440 285,07	30 440 285,07
Résultat reporté 2015	1 276 854,14	2 895 321,96
Opérations de l'exercice	6 853 586,00	4 736 786,00
Reports et restes à réaliser	2 088 467,82	470 000,00
Opérations d'ordre	6 000 200,00	6 617 000,00
Virement de la section de fonctionnement		1 500 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	16 219 107,96	16 219 107,96

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le débat d'orientations budgétaires 2016 en date du 19 janvier 2016,
VU la commission des finances en date du 8 mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé sur le Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 voix CONTRE (MM. CATARD, BROQUAIRE, MME LAYAN, M. ALVAREZ, M. MARCERON)

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2016 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET